

# Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités

## Language and Identity in today's Québec: Questions, challenges, possibilities

Jocelyn Létourneau

Volume 5, numéro 2, 2002

Penser le lien collectif

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000680ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000680ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Globe, Revue internationale d'études québécoises

ISSN

1481-5869 (imprimé)

1923-8231 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Létourneau, J. (2002). Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités. *Globe*, 5(2), 79–110. <https://doi.org/10.7202/1000680ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, l'auteur s'intéresse à la question des rapports complexes entre langue et identité au sein d'une collectivité - le Québec - où le contexte général des transactions linguistiques, d'une part, et celui des modalités de définition identitaire du groupement des Québécois, d'autre part, ajoute à la complication du problème. Plutôt que de considérer la langue sous son seul aspect véhiculaire, l'auteur la situe au creux de ses enchevêtrements avec la mémoire à porter et la culture à ouvrir. C'est dans le cadre d'une problématique générale du passage de la collectivité québécoise vers d'autres lieux identitaires, et d'une actualisation des références historiques de cette collectivité, que le sujet est abordé.

# Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités

Jocelyn Létourneau  
Université Laval

**Résumé** – Dans cet article, l'auteur s'intéresse à la question des rapports complexes entre langue et identité au sein d'une collectivité – le Québec – où le contexte général des transactions linguistiques, d'une part, et celui des modalités de définition identitaire du groupement des Québécois, d'autre part, ajoute à la complication du problème. Plutôt que de considérer la langue sous son seul aspect véhiculaire, l'auteur la situe au creux de ses enchevêtrements avec la mémoire à porter et la culture à ouvrir. C'est dans le cadre d'une problématique générale du passage de la collectivité québécoise vers d'autres lieux identitaires, et d'une actualisation des références historiques de cette collectivité, que le sujet est abordé.

*Language and Identity in today's Québec : Questions, challenges, possibilities*

**Abstract** – *In this article, the author examines the relationship between language and identity in Quebec – a relationship that is complicated by the general utility of language as a communicative vehicle, on one hand, and its significance in Quebec as a mode of defining group identity, on the other. Rather than studying language as a purely utilitarian, communicative tool, the author situates it at the very pit of its broader entanglements as transmitter of memory and culture. It is within the analytical framework of the collective movement of Quebec towards new spaces of identity by way of updating and renewing its collective historic references, that the author approaches his subject.*

Ici, la langue est au commencement.

Fernand DUMONT

Il existe un débat à peu près permanent sur la langue française au Québec. Ou bien, en effet, on ne parle pas assez cette langue sur le

Jocelyn Létourneau, « Langue et identité au Québec aujourd'hui. Enjeux, défis, possibilités », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 5, n° 2, 2002.

territoire du Québec ; ou bien on la parle mal ; ou on la parle avec un accent dissonant, si ce n'est étrange(r) ; ou on la « perle » ; ou on la perd ; ou on déparle. On se demande en définitive quel locuteur n'a pas sur la langue, au Québec, ces déplaisants boutons qui le font bégayer et l'empêchent de turluter... comme (devrait le faire) un Québécois<sup>1</sup> !

S'interroger sur le « problème » de la langue française au Québec, c'est d'abord et avant tout se poser la question de l'identité québécoise. On peut bien essayer de nier cette liaison difficile entre une langue et une identité en proclamant haut et fort que sont Québécois, indistinctement, tous ceux qui résident sur le territoire du Québec et qui, d'une façon ou d'une autre, assument le caractère majoritairement francophone de la collectivité qui y vit depuis plus de quatre siècles ou parlent ou comprennent cette langue publique commune que constitue le français dans la province<sup>2</sup>. Dans les faits, et malgré la faveur qu'obtient aujourd'hui l'idée du pluralisme identitaire au Québec, la tension entre la langue et l'identité perdure. Il faut comprendre pourquoi. C'est que, au Québec comme ailleurs dans le monde, la langue – française dans ce cas-ci – n'est pas que véhiculaire. Elle est bien davantage le mode d'expression par excellence d'une culture qui possède une mémoire propre et qui, par cette mémoire que porte la langue en elle, cherche à se dire au monde dans sa spécificité et son universalité, dans ses héritages et ses projets. La langue n'est pas en effet un médium simplement et seulement communicationnel. Elle est, pour un groupement qui y retrouve et y investit une grande part de son être-au-monde, mémoire et projection de

---

1. Formule parodiant le texte d'une chanson populaire au Québec français et interprétée par Mary Travers, alias La Bolduc, dans les années 1930. À noter que le mot turlute au Québec n'a rien à voir ni ne se rapproche du mot turlutte utilisé en France dans un sens grivois.

2. Bien qu'elle n'ait aucunement force de loi, cette définition est à peu près celle qui fait consensus au Québec. Elle a très largement inspiré les membres de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (Commission Larose) dans la rédaction de leur rapport final : *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, 2001. Pour un exposé utile sur le mode de conceptualisation de la diversité dans le cadre du rassemblement québécois, voir Alain-G. Gagnon, « La diversité québécoise », Stéphan Gervais coll., dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire*, Michel Plourde [éd.], Hélène Duval et Pierre Georgeault [coll.], Montréal, Fides/Les Publications du Québec, 2000, p. 343-347.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

soi. D'où le problème qu'on imagine et qui s'ensuit souvent : parler une langue ne fait pas du locuteur, *a fortiori* s'il provient d'une « autre » culture, un fiduciaire de la mémoire et des représentations d'un groupement en particulier, de son être-au-monde et de ses horizons d'attente<sup>3</sup>.

Dans cet article qui n'a rien d'exhaustif, nous entendons faire état, en prenant prétexte des débats touchant à la question de la langue française au Québec, de la complexité de la problématique identitaire des Québécois à une époque de mutation rapide des groupements constitués. Plus précisément, il s'agira d'établir comment la langue française représente au Québec l'un des écueils en même temps que l'une des sources majeures à toute possibilité de régénération des références d'une collectivité exposée aux vents, revigorants et déstabilisants tout à la fois, de l'interculturalité. Selon une vue des choses qui nous semble féconde, nous aborderons la langue dans sa nature ambivalente et ses propriétés dynamiques, c'est-à-dire comme mémoire et passage, trace et déplacement, attachement et transgression, bref comme lieu d'« enracinérance », pour reprendre la très belle expression de Jean-Claude Charles.

Ce texte comporte trois parties. Dans un premier temps, nous tenterons d'exposer rapidement le « problème » de la langue (française) au Québec, lequel ne tient pas simplement au nombre de locuteurs parlant cette langue (dans ce cas, il n'y aurait en effet pas de misère linguistique), mais renvoie à une problématique identitaire sous-jacente qui, concernant surtout les Franco-Québécois d'héritage canadien-français, est loin d'être simple. Ce sera l'objet de la deuxième partie d'établir comment cette problématique identitaire, qui reste cardinale à l'aventure québécoise contemporaine, est au cœur du rapport compliqué qu'entretient depuis toujours le groupement historique franco-québécois avec la langue française. Fort de notre idée selon laquelle la langue est un lieu

---

3. Précisons-le tout de suite et une fois pour toutes, nous ne considérons pas la langue comme une donnée objective ou pérenne surplombant l'histoire, mais comme le produit et le témoin de l'action des hommes nommant et s'appropriant par là *le* monde qui les entoure, monde qui se particularise dès lors en *un* monde ou en *leur* monde. C'est dans le cadre de ce processus, qui ne cesse pas et qui rend compte du travail continu de réflexivité et de symbolicité par lequel se constituent et se reproduisent les collectifs, que la langue se fait lieu identitaire pour les groupements historiques.

de mémoire et de passage identitaire tout à la fois, nous ferons état, dans une troisième et dernière partie exploratoire, des possibilités de métamorphose et d'expansion identitaires entraînées par le travail de réactualisation qui est présentement effectué, grâce aux ressources des langues – et de la langue française aussi, évidemment –, sur le répertoire des références de la collectivité québécoise.

## La situation et le « problème » du français au Québec

Au vu des chiffres, la situation de la langue française ne se présente pas sous l'angle d'un problème dramatique ni même majeur au Québec. Ainsi, on s'accorde pour dire qu'environ 94 % des habitants du territoire parlent la langue française ou la comprennent suffisamment pour participer d'un espace public commun où le français est décidément et décidivement la langue prédominante de communication<sup>4</sup>. De même, depuis la promulgation de la Charte de la langue française en 1977, la mobilité linguistique et les transferts linguistiques au profit de l'anglais n'ont pas cessé de décroître au Québec<sup>5</sup>. Montréal, qui dans les années 1960 présentait un visage largement anglicisé, a connu depuis 40 ans un processus de refrancisation accéléré et démonstratif qui n'est pas artificiel<sup>6</sup>.

---

4. Ajoutons que 84 % des Québécois parlent le français à la maison. Données de Statistique Canada (1996) citées par Simon Langlois, « Tendances de la société québécoise : une révolution sociale et culturelle », dans *Québec 2000. Rétrospective du xx<sup>e</sup> siècle*, Roch Côté [éd.], Montréal, Fides, 1999, tableau 27, p. 159.

5. À noter que cela ne signifie pas que la communauté anglophone du Québec ne continue pas de bénéficier des transferts linguistiques. C'est le contraire qui est vrai. En 1996, d'après des calculs effectués par Simon Langlois (*loc. cit.*, tableau 28, p. 160), l'indice de continuité linguistique de l'anglais, dans la province, s'établissait à 1,25 contre 1,02 seulement pour le français. En fait, certaines données compilées pour la période allant de 1971 à 1991 révèlent que l'accroissement régulier du pourcentage des allophones qui ont des connaissances en français n'a pas fait baisser durant ces années le pourcentage des allophones qui ont des connaissances en anglais. Une conclusion s'impose : le bilinguisme, voire le trilinguisme, est une réalité de plus en plus fréquente au Québec, notamment chez les jeunes allophones. À ce sujet, voir Ines Molinaro, « Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 2, 1999, p. 101-124.

6. Marc Levine, *La Reconquête de Montréal*, Montréal, VLB, 1997.

Il y a plus. Les Anglo-Québécois, qui avaient toujours manifesté de l'ignorance ou de la réserve, voire du mépris, pour tout ce qui touchait à la culture canadienne-française, semblent maintenant s'ouvrir à la possibilité de construire une société québécoise plurielle et ce, de concert avec la majorité francophone, en assumant le fait que le Québec est et demeurera pour un bon moment une société structurellement marquée par le fait français<sup>7</sup>. Dans la mesure où la Cour suprême et le gouvernement du Canada ont entériné, *de jure* ou *de facto*, certaines dispositions de la Charte de la langue française<sup>8</sup>, il en découle que le risque de

---

7. À ce sujet, voir la série d'articles publiés dans *The Gazette*, entre le 29 mai et le 5 juin 1999, sous le titre général « The New Anglos ». Voir aussi Martha Radice, *Feeling Comfortable. Les Anglo-Montréalais et leur ville*, Québec, PUL, 2000. Mentionnons par ailleurs qu'un sondage dont les résultats furent publiés dans *Le Devoir* du 23 juin 2000 (p. A9) indiquait que 32 % des Québécois non francophones considéraient que le Québec constitue « une nation qui doit poursuivre son affirmation ». Par ailleurs, bien qu'il s'agisse d'un résultat indicatif seulement vu le nombre limité de non francophones ayant répondu au sondage, 16 % des jeunes de 18-34 ans appartenant à cette catégorie se définissaient comme Québécois souverainistes (9 % pour l'ensemble des non francophones et 40,4 % pour l'ensemble des répondants, toutes catégories confondues). Ces résultats vont dans le même sens que ceux mis au jour par Simon Langlois et Gilles Gagné à la suite d'une minutieuse étude du vote exprimé à l'occasion du référendum de 1995 sur la souveraineté-partenariat du Québec. Voir leur texte « Le vote en faveur de la souveraineté du Québec, 1995-2000 », *Recherches sociographiques*, vol. XLI, n° 3, 2000, p. 431-477.

8. À ce sujet, voir l'article fort bien documenté de Jean Dansereau [Office de la langue française du Québec], « La politique linguistique du Québec. Vérités et mensonges », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 2, 1999, p. 65-82. Notons par ailleurs qu'au printemps 2000, le gouvernement fédéral défendait devant l'UNESCO, et ce contre la prétention d'un regroupement d'anglophones du Québec de voir dans la Loi 101 une forme de discrimination à l'endroit des citoyens anglophones du Québec, le droit de cette province de limiter l'accès à l'école anglaise sur son territoire selon les dispositions de l'actuelle Loi 101. Voir François Cardinal, « Ottawa défend la Loi 101 à l'UNESCO », *Le Devoir*, 2 juillet 2000, p. A1. Encore récemment, Stéphane Dion, actuel ministre responsable des langues officielles à Ottawa, réitérait le caractère raisonnable des finalités de la Loi 101 (cf. Hélène Buzetti, « Le Québec est un exemple pour les autres provinces, selon Dion », *Le Devoir*, 16-17 février 2002, p. A4). Mentionnons néanmoins que la contestation juridique, par plusieurs acteurs individuels ou institutionnels, de la Charte de la langue française, a mené à l'abrogation, par différentes instances judiciaires, de certaines dispositions importantes de cette charte. À ce sujet, voir José Woehrling, « La Charte de la langue française : les ajustements juridiques », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire, op. cit.*, p. 285-291.

revenir à la case départ, soit un Québec investi de toutes parts par l'anglicité, sont minces à court terme, d'autant plus que, sur le plan économique comme sur le plan culturel, le Québec français s'est spectaculairement et très positivement redéployé et réactualisé depuis une quarantaine d'années<sup>9</sup>. Or, rien n'indique que cette tendance soit près de s'essouffler.

Le degré d'intégration des « allophones » à l'espace francophone est quant à lui bien supérieur à ce qu'il était il y a vingt ans<sup>10</sup>. Dans la région montréalaise, là où ils s'établissent en grande majorité, les allophones – les jeunes surtout – ne peuvent faire l'économie d'une polyvalence linguistique dans la mesure où les dispositions contraignantes de la Loi 101, d'une part, et les chances de mobilité sociale ascendante acquise grâce à la maîtrise du français, d'autre part, exercent sur eux une pression positive pour l'apprentissage fonctionnel de la langue de la

---

9. Pour ne donner que quelques exemples : entre 1959 et 1988, la proportion des cadres francophones en pourcentage de l'ensemble des cadres œuvrant au Québec a pratiquement doublé, passant de 30 % à 60 % ; quant aux entreprises de 1000 employés et plus ayant un conseil d'administration majoritairement francophone, elles sont passées, en pourcentage du total des entreprises de 1000 employés et plus au Québec, de 13 % à 43 % pour la période allant de 1976 à 1993. Enfin, 35 % des hauts dirigeants dans les entreprises de 1000 employés et plus sont francophones en 1993, contre moins de 20 % en 1976. À noter que ces données ne portent que sur le secteur privé, les secteurs public et parapublic étant, à tous les échelons administratifs, presque exclusivement francophones.

10. Selon des estimations du Conseil de la langue française, 56 % des allophones de 18 ans ou plus, natifs ou immigrés avant 1995, parlent principalement le français en public. C'est le cas pour 98 % des francophones, pour 23 % des anglophones et pour 64 % des bilingues. L'indice synthétique du français langue d'usage public s'établit, selon le Conseil, à 87 % pour l'ensemble du Québec, à 78 % pour la région métropolitaine de Montréal et à 71 % pour l'île de Montréal. Selon Charles Castonguay, ces données surestimeraient la position du français comme langue d'usage public, notamment sur l'île de Montréal. Le débat reste ouvert. Voir : Conseil de la langue française, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997. Rapport synthèse*, Montréal, 1999 ; Charles Castonguay, « Le SLUP : un indice inutile et faux », *Le Devoir*, 24 septembre 1999, p. A9, et « Le recensement devrait poser la question de la langue de travail », *Le Devoir*, 25 septembre 1999, p. A13 ; Paul Béland, « Des chiffres et des lettres. Réplique à Charles Castonguay », *Le Devoir*, 5 octobre 1999, p. A7 ; Paul Bernard et Jean Renauld, « Langue d'usage public : l'ILUP, une méthode indispensable », *Le Devoir*, 19 octobre 1999, p. A9 ; Victor Piché, « Immigration et intégration : une crise qui n'a pas eu lieu », dans *Québec 2002, op. cit.*, p. 43-50.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

majorité québécoise<sup>11</sup>. À bien des égards, il semble que les allophones aient compris que l'égalité des chances commençait au Québec avec l'assimilation de la langue française. Par ailleurs, le fait que les entreprises doivent, sauf pour des raisons exceptionnelles, poursuivre et rencontrer des objectifs de francisation de leur milieu de travail ne fait qu'ajouter aux conditions gagnantes susceptibles de faire du français la principale langue d'usage au Québec et ce, dans toutes les sphères d'activités<sup>12</sup>.

Malgré ce tableau positif, on aurait tort de prétendre – bêtement – que l'avenir de la langue française est une affaire réglée. C'est le contraire qui est vrai. À l'échelle nord-américaine, le Québec reste un îlot francophone au sein d'une mer anglophone où les sirènes d'Amazon.com, de Hollywood, de Microsoft, de Disney, de Britney Spears et de McDonald font entendre un chant particulièrement envoûtant, conséquence, notamment, de la structuration d'un espace de libre-échange nord-américain sanctionné par l'ALENA en 1984. En pratique, les industries culturelles québécoises, malgré la qualité de leurs productions, ont du mal à rivaliser avec les conglomérats mondialisés d'origine ou d'adhésion anglo-américaine<sup>13</sup>. De même, la mobilité, voire les

---

11. Au Québec, la proportion d'allophones trilingues est neuf fois plus élevée que dans le reste du Canada. Voir Patricia Lamarre, « Le multilinguisme des jeunes allophones québécois : ressource sociétale et défi éducatif », mémoire cité dans le *Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, op. cit., annexe 1, p. 208.

12. En 1971, 52 % des francophones, 2 % des anglophones et 17 % des allophones de la région de Montréal affirmaient travailler généralement en français. En 1989, le ratio était passé à 63 % chez les francophones, à 8 % chez les anglophones et à 24 % chez les allophones. Comité interministériel sur la situation de la langue française, *Le français comme langue commune : enjeu de la société québécoise. Bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996. Certaines données portant par ailleurs sur l'année 1997 indiquent que la proportion d'allophones usant généralement de la langue française au travail dans la région de Montréal aurait atteint le seuil des 44 %. Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

13. Pour certains, c'est cette réalité, plus que le statut ou la situation de la langue parlée au Québec, qui constitue l'enjeu du débat linguistique dans la province. Notons par ailleurs que le gouvernement du Québec, à l'instar de celui du Canada, compte parmi les principaux acteurs politiques favorables à la thèse de



transferts, linguistiques réalisés au profit du français, tout en étant effectifs, demeurent fragiles dans la mesure où les possibilités de travailler en anglais restent élevées dans la province et à Montréal – une donnée qui ne disparaîtra jamais du contexte nord-américain, lequel, au chapitre des échanges linguistiques, ne présente pas les mêmes équilibres que ceux qui prévalent en Europe par exemple. Enfin, la tendance des ménages à se regrouper dans des espaces culturalo-linguistiques relativement homogènes (banlieues ou quartiers à dominante francophone, à dominante anglophone ou à dominante allophone) freine de manière significative l'intégration des non francophones à l'univers de la francophonie québécoise. Cela, on l'imagine, est particulièrement vrai dans la région montréalaise. À tel point que certains démographes prédisent que la métropole du Québec, fer de lance de l'insertion de la province dans l'économie globale et enseigne par excellence du Québec dans le monde branché, pourrait être à minorité française vers les années 2016-2020 du point de vue de la langue maternelle effectivement parlée à la maison, si aucun facteur ou mesure compensatoire ne devaient renverser la tendance actuelle<sup>14</sup>.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que le français n'est pas menacé à court terme, qu'il a même consolidé sa position comme langue d'usage public au Québec, mais que, à moyen et long termes, il pourrait perdre sa suprématie de première langue maternelle présente au cœur de l'agglomération la plus importante de la province, ce qui serait symboliquement, voire politiquement, éprouvant pour la collectivité

---

l'exception culturelle pour contrer les effets pervers, dans le domaine de la culture, de l'ouverture des marchés. À ce sujet, voir Ivan Bernier, « Mondialisation de l'économie et diversité culturelle : les enjeux pour le Québec. Document de réflexion préparé pour la Commission de la culture », Québec, Assemblée nationale, mars 2000.

14. Marc Terrotte, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle : implications pour le français langue d'usage public*, Montréal, Conseil de la langue française, 1999. Du même auteur, « Perspectives démolinguistiques et politique de population », communication présentée lors des journées thématiques consacrées aux enjeux démographiques et à l'intégration des immigrants, Montréal, 25 et 26 janvier 2001. Données citées dans le *Rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, *op. cit.*, annexe 1, p. 200.

(francophone), mais non pas tragique pour la collectivité québécoise dans son ensemble.

Sur le plan quantitatif, la situation de la langue française n'est donc pas périlleuse. En fait, elle apparaît même meilleure que précédemment. Pourtant, cette situation inquiète plusieurs intervenants. Bien sûr, elle les embarrasse parce que l'équilibre démolinguistique actuel n'est pas garanti sur les plans constitutionnel, politique ou socio-économique, ce qui fait que l'avenir réserve de nombreuses inconnues. Mais elle les agite aussi – sorte de non-dit des débats – parce que le simple fait de parler le français n'inscrit pas un locuteur dans une communauté enracinée sur les plans mémoriel et historial ou focalisée sur les plans politique et identitaire, ce qui s'avère gênant, voire alarmant, pour plusieurs. Dans un article récent, Jean-François Lisée insistait ainsi sur le fait que les allophones, dont on a vu qu'ils parlaient ou maîtrisaient de plus en plus la langue française, s'identifiaient malgré tout comme Canadiens plutôt que comme Québécois ou Canadiens français, et que la tendance empirait. Pour Lisée, cette situation était bien sûr préjudiciable au fait français, si ce n'est au maintien de l'« originalité » concurrentielle du Québec<sup>15</sup>. À l'instar de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Lisée recommandait de créer une citoyenneté québécoise forte, manière, comme l'a dit Danielle Juteau en critiquant la chose, de nourrir l'attachement et de renforcer l'appartenance des (néo-)Québécois au Québec, d'institutionnaliser une identité nationale forte et d'y subordonner les autres identités<sup>16</sup>.

À vrai dire, la langue (française) reste au Québec une question et un enjeu sensibles parce que, au-delà de ses propriétés véhiculaires, elle

---

15. Jean-François Lisée, « How to Resolve the Language Dilemma : Invest in Quebec's uniqueness », *Inroad. A journal of Opinion*, vol. 10, 2001, p. 167-186. Pour une argumentation qui insiste également sur les conséquences déplaisantes, favorisées par les politiques du gouvernement fédéral, de l'ambivalence identitaire d'un grand nombre de Québécois, voir Claude Bariteau, « Langue et dynamiques identitaires au Québec », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, op. cit., p. 357-361.

16. Danielle Juteau, *Ambiguïtés de la citoyenneté au Québec*, Montréal, Université McGill, Programme d'études sur le Québec, coll. « Les grandes conférences Desjardins », 2000.

permet aussi de dire, de rappeler et de se remémorer une identité particulière, voire de (re)connaître le roman national franco-qubécois. Cette complicité entre la langue française et l'identité nationale franco-qubécoise, mise un jour en mots par l'écrivain André Belleau dans une formule sans équivoque : « Pour nous [Franco-Québécois d'héritage canadien-français], ne pas parler français, cela veut dire ne pas parler du tout. Nous n'avons pas besoin de parler français, nous avons besoin du français pour parler » ne surprendra pas le spécialiste de l'étude des processus identitaires. Comme toutes les langues du monde, le français québécois, dans ses accents et son vocabulaire, son débit et ses harmonies, ses formulations et ses références, ses aveux et ses subtilités, porte en lui une richesse expressive spécifique, c'est-à-dire une histoire et une mémoire qui lui sont propres<sup>17</sup>. Une langue, c'est un truisme de le mentionner, n'est pas qu'un ensemble de mots qui font sens du point de vue de la communication au présent. Une langue est aussi un médium de reconnaissance et d'identification pour des gens qui ont été éduqués et socialisés dans son filet de significations et qui connaissent ces significations ou les comprennent à défaut de les endosser ou de les utiliser dans certains échanges linguistiques. Comme le rappelait avec pertinence l'essayiste Pierre Monette, « avant d'être ce grâce à quoi des individus parviennent à se comprendre, la langue est d'abord ce sur quoi une collectivité s'entend afin de se comprendre<sup>18</sup> ». Voilà pourquoi deux personnes, tout en pouvant communiquer par la même langue, demeureront éventuellement étrangères l'une à l'autre, mutuellement ignorantes de leur histoire et de leur mémoire, et dès lors de leur identité,

---

17. Pour s'en rendre compte, il s'agit de se plonger dans le fabuleux *Dictionnaire historique du français québécois : monographie, lexicographies et québécismes*, Claude Poirier et al. [éd.], Québec, PUL, 1998, p. xv-xxxv surtout. Voir aussi, de Lionel Meney, *Dictionnaire québécois français. Pour se comprendre entre francophones*, Montréal, Guérin, 1999. Sur un registre moins académique, on consultera Léandre Bergeron, *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB, 1980 ; Marcel Béliveau et Sylvie Granger, *Savoureuses expressions québécoises*, Monaco, Éditions du Rocher, 2000 ; Yvon Dulude et Jean-Claude Trait, *Dictionnaire des injures québécoises*, Montréal, Stanké, 1996.

18. Pierre Monette, « Yankees manqués. Esquisse d'un questionnement sur le devenir américain et la culture québécoise », dans *L'Identitaire et le littéraire dans les Amériques*, Bernard Andrès et Zilâ Bernd [éd.], Québec, Éditions Nota bene, 1999, p. 149.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

respective. N'est-ce pas cette distance identitaire que Bernard Shaw voulait exprimer en disant, à propos des Anglais et des Américains, qu'il s'agissait de « deux peuples séparés par la même langue » ?

Nous touchons là au point névralgique du problème linguistique au Québec, lequel ne tient pas, tant s'en faut, à la seule capacité ou incapacité pour un locuteur de parler le français, mais aussi, et peut-être surtout, à sa disponibilité pour partager le sens d'une aventure historique particulière définie en tant qu'espace d'expérience et horizon d'attente – ce que Fernand Dumont exprimait sans ambiguïté dans un texte d'août 1982 :

La langue n'est pas le revêtement de nos vies, leur traduction en paroles. La langue constitue en quelque sorte notre existence puisqu'elle est l'outil indispensable pour la comprendre, pour la reprendre jusque dans ses déterminismes les plus lointains, pour en tirer des intentions et des projets, pour partager aussi avec autrui une conquête commune de nos sentiments et de nos pensées<sup>19</sup>.

### Être (linguistiquement) Québécois

En principe sont Québécois tous ceux qui possèdent la nationalité canadienne et qui résident sur le territoire du Québec ou qui, possédant cette nationalité et maintenant leur résidence principale ou permanente au Québec, habitent temporairement à l'extérieur de ladite province. Ce principe est inscrit dans la loi, il fait office de borne incontournable dans le règlement de tout litige, il n'y a pas à y revenir<sup>20</sup>.

---

19. Citation tirée de J.-Yvon Thériault, « La langue, symbole de l'identité québécoise », dans *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, op. cit., p. 259.

20. Mentionnons que les citoyens canadiens résidant au Québec sont en outre protégés par deux chartes des droits et libertés, l'une canadienne et l'autre québécoise, qui proscrivent toute discrimination fondée sur des attributs de religion, de langue, d'orientation sexuelle, de couleur, de race, etc. Dans le cas de la langue, certains aménagements fort subtils entre les dispositions des chartes et des lois, d'une part, et la réalité historique du pays, d'autre part, ont été effectuées de manière à trouver une position aussi heureuse que possible entre la logique

Au Québec comme ailleurs, la vie sociétale est cependant plus fine – ou plus mesquine, c'est selon le point de vue sociologique que l'on adopte. En pratique, il existe en effet une espèce de représentation archétypale du Québécois où l'attribut linguistique joue un rôle important de suridentification et donc de distinction, mais non pas de différenciation statutaire, de stigmatisation forte, de discrimination des locuteurs entre eux ou d'exclusion des citoyens de l'enceinte sociétale<sup>21</sup>.

Un Québécois d'origine française, belge ou roumaine vivant au Québec depuis longtemps et détenant aussi la nationalité canadienne sera ainsi, « trahi » par son langage (accent, formules, lexique, etc.), identifié *de facto* comme provenant d'« ailleurs ». Il en sera de même pour un anglophone né au Québec et parlant avec aisance, bien qu'avec une « prononciation particulière », la langue française. L'immigrant fraîchement débarqué à Montréal, tout en parlant le français<sup>22</sup>, sera affublé bon

---

des droits individuels et les conditions nécessaires à l'épanouissement de la langue, de la culture et de la collectivité française au Québec. À ce sujet, voir l'article de Dansereau, *loc. cit.*, et celui de Michael MacMillan, « La loi sur les langues officielles et la Charte de la langue française. Vers un consensus ? », dans *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 2, 1999, p. 83-100.

21. Sur le sentiment d'insertion sociale et d'inclusion des immigrés au Québec, voir Denise Helly et Nicolas van Schendel, *Appartenir au Québec. Citoyenneté, nation et société civile. Enquête à Montréal, 1995*, Québec, IQRC, 2001.

22. La situation semble se présenter ainsi d'après les enquêtes réalisées par Helly et van Schendel, *op. cit.*, p. 226 : « Si la très grande majorité des personnes [interviewées] s'entendent pour parler de l'esprit égalitaire et cordial des relations au sein de la société civile québécoise, la plupart des immigrés tiennent à insister sur le fait que, dans leurs rencontres anonymes et, surtout, dans certains discours publics, politiques et médiatiques, ils perçoivent de l'hostilité ou de la méfiance à leur égard en raison de leur provenance étrangère. [...] Ce litige révèle deux faits. D'une part, les immigrés manifestent très peu d'intérêt envers la reproduction des communautés ethniques et l'aide de l'État à cette fin. Ils veulent entendre un seul message de la politique du multiculturalisme canadien et de la politique similaire appliquée au Québec depuis 1981 : un message d'égalité des droits et de respect des orientations culturelles individuelles. D'autre part, un courant d'opinion que les immigrés disent « canadien-français » et fort ethnocentrique, mais dont ils estiment qu'il a rarement un effet sur leur insertion sociale (nous soulignons), se trouve nanti d'une grande importance et devient le point d'ancrage de l'affirmation d'une tendance chez la population d'ascendance canadienne-française à ne pas vouloir réellement intégrer la pluralité culturelle comme un trait constitutif de la société québécoise. »

gré mal gré du même chapeau générique en ouvrant la bouche : il appartiendra au monde des « minorités audibles ». Il sera assurément et indiscutablement Québécois (ou en voie de l'être s'il a entrepris la procédure légale menant à la nationalité canadienne). Mais il sera abordé et accueilli en tant que « membre extérieur » au groupement, ce qui ne veut pas dire qu'il connaîtra la marginalisation ou la relégation sociale, et encore moins l'ostracisme<sup>23</sup>.

Être membre d'une minorité audible au Québec n'équivaut pas en effet, *ipso facto*, à vivre un triste sort. En certaines occasions, il se peut certes que pareille identification revête un caractère déplaisant ou désagréable pour la personne ainsi désignée. Mais l'irritation vécue portera rarement à conséquence nuisible. En fait, selon les milieux, la « différence linguistique » pourra même être utilisée par cette personne comme une marque de distinction favorable à sa promotion dans un environnement social complexe, accueillant et tolérant, environnement ouvert à l'hypermodernité et à l'hétérogénéité des pratiques culturelles mais décisivement marqué par une sorte d'imprescriptible mémoire, celle de l'infériorité de l'être collectif franco-québécois par rapport à l'« autre », voire par rapport à « lui-même » dans ce qu'il aurait pu ou pourrait devenir<sup>24</sup>.

Évidemment, l'« étrangeté » réputée de locuteurs parlant le français avec un « accent non québécois » n'est pas sans produire quelques situations paradoxales qui, toutefois, ne sont ni généralisées ni exacerbées. Ainsi, une personne usant d'un langage (vocabulaire, accent,

---

23. En 2000, 45,1 % des nouveaux immigrants venant de l'étranger et s'installant au Québec parlaient le français (27 %) ou le français et l'anglais (18,3 %). Cette proportion est en hausse depuis 1990. Voir Simon Langlois, « Aspects démoulinguistiques. Les grandes tendances », dans Québec 2002. *Annuaire politique, social, économique et culturel*, op. cit., tableau 5, p. 151.

24. À l'heure actuelle, l'infériorité comme matrice identitaire des Québécois (francophones) est de plus en plus remplacée par celles du projet politique brisé, de l'empêchement d'être, de l'inaccomplissement déplorable du groupe ou de l'impasse. À ce sujet, voir les travaux de Gérard Bouchard (*La Nation au futur et au passé*, Montréal, VLB, 1999 ; *Genèse des nations et des collectivités neuves*, Montréal, Boréal, 2000) et de Jean-François Lisée (*Sortir de l'impasse. Comment échapper au déclin du Québec ?*, Montréal, Boréal, 2000). Pour une critique de ces matrices interprétativo-identitaires, voir Jocelyn Létourneau, *Passer à l'avenir. Histoire, mémoire, identité dans le Québec d'aujourd'hui*, Montréal, Boréal, 2000.

prononciation) dit « de France », bien que Québécoise et disposant d'indéniables qualités personnelles, incarnera souvent pour son locuteur d'héritage canadien-français, dans l'espace anonyme des rapports sociaux, l'archétype du « Parisien snobinard, grand causeur et prétentieux, arrogant et spécieux, qui regarde de bien haut le monde sur lequel il trône par son assurance (linguistique)<sup>25</sup> ». Que cette représentation ne corresponde pas à la réalité, il faut l'affirmer avec véhémence. Cela dit, le défi n'est pas ici de démontrer l'inexactitude de pareils clichés et de bien d'autres – ce qui serait facile –, mais de comprendre comment et pourquoi ils se sont historiquement formés et tardent à disparaître tout en n'étant source de discordance politique significative que de manière épisodique et pour des raisons extra-linguistiques.

## Les racines de l'imaginaire particulier de la langue au Québec

Pour aller vite, disons que le parler québécois, qui joue comme toutes les langues du monde sur plusieurs registres et niveaux entremêlés et qui appartient fondamentalement à l'hétéroglossie française, a commencé d'être déprécié dans les années 1840-1850 et ce, par rapport à une norme linguistique réelle et inventée tout à la fois, celle du « français parisien » (*Parisian French*). Précisons tout de suite que les initiateurs principaux de cette dépréciation, par ailleurs souvent peu crédibles sur le plan de leurs compétences linguistiques relativement au français, furent les membres de l'élite anglaise installée dans la Province de Québec<sup>26</sup>. Pour toutes sortes de raisons sur lesquelles il serait trop long de

25. On comprendra que les termes « France » et « Parisien » ne renvoient pas ici à des lieux géographiques précis ou à des citoyens nommément désignés, mais à une espèce d'« ailleurs » et d'« autre » tout à la fois enviés et rejetés, acceptés et décriés, sur un mode ambivalent et ambigu.

26. À noter que bien des visiteurs et voyageurs américains ne furent pas en reste dans l'entreprise de diminution du parler et de la culture générale des Canadiens français. En témoigne le passage suivant tiré d'un ouvrage du journaliste John Armoy Knox visitant en bateau la région du Richelieu en 1887 : « Plusieurs [des] Canadiens parlent un français affreux. C'est une sorte de langue très rude, gutturale, qui ne ressemble en rien au français que je parle ; il me semble que rien que de penser dans un tel patois peut vous donner des maux de gorge. » (Luc Bureau [trad.], *Le Devoir*, 21-22 juillet 2001, p. D1-D2)

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

revenir, ceux-ci avaient en effet intérêt et se croyaient légitimés de mépriser la majorité de langue française qui vivait au Canada depuis un bon moment déjà et qui se désignait elle-même à l'époque par le terme de Canadiens (ou de Canayens suivant la norme linguistique de l'ancien français)<sup>27</sup>. Soulignons qu'antérieurement à ce mouvement dépréciatif, les francophones de la province n'avaient jamais éprouvé d'insécurité linguistique particulière à l'égard de leur langue ou plus généralement de leur culture. Les choses allaient cependant changer rapidement, alimentées en cela par la dégradation relative de la position socio-économique des Canadiens français dans l'espace québécois à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>.

Il faut en effet comprendre à quel point l'idée, ou plutôt la référence, du *Parisian French* était pernicieuse pour les Canadiens. Elle les renvoyait par un biais fort négatif à la réalité dominante (mais non pas exclusive) de leur propre parler, soit une langue marquée, estimait-on, par de très nombreux archaïsmes et anglicismes qui la dégradaient et la ramenaient littéralement au rang de sous-langue. Que la présence d'archaïsmes et d'anglicismes ait été plus ou moins forte et prégnante au sein du parler canadien, cela se comprend aisément du point de vue de l'histoire<sup>29</sup>. Cela dit, le diagnostic assuré et méprisant voulant que le français parlé au Canada soit archaïque et anglicisé avait des implications identitaires profondes pour les intéressés. L'idée d'archaïsme équivalait en effet, pour bien des Canadiens, à celles de tassement, d'excentration, de mise en périphérie, de déphasage, de décalage, de diminution, de déperdition, de rétrogradation, de repli et d'exil vers « soi », bref d'isolement et de marginalité, un horizon qu'ils refusaient expressément. Quant

---

27. Sur ces questions, voir Chantal Bouchard, *La Langue et le nombril. Histoire d'une obsession*, Montréal, Fides, 1998. Voir aussi Danièle Noël, *La Question des langues au Québec, 1750-1950*, Montréal, Conseil de la langue française, 1990.

28. Chantal Bouchard, « Anglicisation et autodépréciation », dans *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie, op. cit.*, p. 197-205.

29. Outre l'ouvrage cité à la note précédente, mentionnons celui de Raymond Mougeon et Edouard Béniak, *Les Origines du français québécois*, Québec, PUL, 1994. Mentionnons aussi Philippe Barbaud, *Le Choc des patois*, Sillery, PUQ, 1984 ; Rainier Grutman, *Des langues qui résonnent. L'hétérolinguisme au XIX<sup>e</sup> siècle québécois*, Montréal, Fides, 1997 ; Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le Choc des langues au Québec, 1760-1970*, Montréal, PUQ, 1972.



à l'idée d'anglicisation, elle se référait à celles d'absorption, d'incorporation, de fusion, d'intégration, de disparition, d'annexion, d'effacement, de suppression, de contamination et d'exil dans l'« autre », c'est-à-dire qu'elle renvoyait à la matrice identitaire de l'assimilation, un horizon que les Canadiens, l'élite comme le peuple, abhorraient tout autant.

En pratique, l'idée du « français parisien », comme norme linguistique à atteindre ou imiter, sanctionnait la déroute, la digression et le déficit réputés du parler canadien comme langue. Elle le réduisait au rang de patois et d'argot. Elle en faisait l'expression d'un dialecte vernaculaire dégénéré. Et, dans la mesure où c'est par la langue que la culture canadienne-française se manifestait surtout en Amérique du Nord et dans le monde, c'est toute cette culture qui, finalement, s'enfonçait dans une espèce de « rachitisme », comme en proie à un processus rampant de créolisation négative<sup>30</sup>. Telle était en tout cas l'idée que véhiculaient certains discoureurs de l'époque et que bien des locuteurs assimilaient bon gré mal gré.

Quel que soit le caractère artificiel de son fondement historique – il serait en effet aisé de montrer que le français québécois n'était pas à l'époque, et n'est toujours pas aujourd'hui, un parler en digression par rapport à une norme française universelle qui n'existe pas<sup>31</sup> –, on trouve, dans cette idée inoculée de dégénérescence linguistique, l'une des plus puissantes représentations du groupement canadien-français face à « lui-même » et à l'« autre ».

Dès les années 1880, le parler canadien-français était en effet perçu, par rapport au français parisien survalorisé, comme une sorte de stig-

---

30. Nous parlons de créolisation négative pour distinguer ce processus de celui, positif et aussi désigné par le terme de créolisation, décrit par des auteurs tels Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau et qui se rapporte à un imaginaire de diversité et non pas de déperdition réputée. Voir Edouard Glissant, *Traité du Tout-Monde. Poétique IV*, Paris, Gallimard, 1997 ; Patrick Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*, Paris, Gallimard, 1997.

31. Marty Laforest, *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit blanche, 1997 ; Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, *Le Français québécois. Usage, standard et aménagement*, Québec, IQRC/PUL, 1997 ; *Dictionnaire du français québécois*, *op. cit.*, intro.

mate, marque distinctive mais négative de réciprocité et de reconnaissance – de pauvre connivence de pauvre – pour des interlocuteurs qui appartenaient à un même espace glossique et culturel en démotion (les Canadiens) et ce, par rapport à d'autres locuteurs réputés participer d'espaces linguistiques et culturels en promotion (les Français). Dans l'esprit de plusieurs intervenants de l'époque, la langue canadienne-française n'était en effet que le précipité et le catalyseur d'une identité en processus de dépérissement, vers l'archaïsme ou l'anglicisation c'était selon, mais en phase d'éclipse assurément, processus avec lequel il était impératif et urgent de couper court<sup>32</sup>. D'où les croisades continuelles de refrancisation proposées par l'élite à la population (corps au sein duquel le germe de la dégénérescence était particulièrement incrusté, prétendait-on), manière d'éloigner, voire de sauver, la langue écrite et parlée d'ici – et toute la culture en même temps, soit la nation elle-même, car entre la langue, la culture, la nation et l'État, il n'y avait et il n'y a toujours qu'un – du spectre de la disparition par détérioration linguistique vers laquelle elle s'acheminait tranquillement. À toutes fins utiles, participer de ces campagnes de refrancisation – qui se succéderont jusqu'en 1960 – relevait rien de moins que d'une forme de solidarité ancrée dans l'aliénation mais visant à s'en libérer<sup>33</sup>.

---

32. Le lecteur comprendra que nous n'insistons pas ici sur les différences de niveaux de discours (et d'alarmisme) employés par les uns (les puristes par exemple) ou les autres (les tempérés). La prémisse autour de laquelle tous se réconciliaient était toutefois la suivante : les Canadiens doivent parler (le plus possible) comme les Français et suivre la même norme langagière que ces derniers parce que le Canada est une province de France. À ce sujet, voir Claude Poirier et Gabrielle Saint-Yves, « La lexicographie du français canadien de 1860 à 1930 : les conséquences d'un mythe », texte inédit.

33. Il va sans dire que tous les intervenants ne partageaient pas ce diagnostic négatif relativement au parler québécois. Pour certains, la langue parlée des gens d'ici était un trait d'originalité sur lequel il fallait tabler pour s'inscrire dans le monde. À vrai dire, l'histoire de la langue au Québec est caractérisée par l'affrontement de deux camps, nous dit Claude Poirier dans son *Dictionnaire historique du français québécois*, *op. cit.* : d'un côté les partisans de la norme de France, de l'autre ceux qui réclament une certaine autonomie dans la définition des usages à privilégier. Pour en savoir davantage à propos des débats sur la langue au Québec, voir Chantal Bouchard, *op. cit.* et Lise Gauvin, *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*, Montréal, Boréal, 2000.

Dans ce contexte de dénigrement d'une identité linguistique, celle des Canadiens français, on comprend que le locuteur usant, semblant user ou voulant user d'une norme linguistique ou d'un parler réputés « extérieurs » à l'homoglossie canadienne-française – en particulier s'il s'agissait du français parisien ou du *Parisian French*<sup>34</sup> – était *illico* taxé d'« étranger », voire d'étrange, sinon de m'as-tu-vu et de faraud. Ce réflexe, qui reste encore présent aujourd'hui dans la sociabilité québécoise, a été notamment dépeint par Michel Tremblay dans une scène fameuse des *Belles-sœurs*, scène où l'une des personnages, Lisette de Courval, voulant pompeusement affirmer sa supériorité et son élégance linguistiques devant ses congénères, « perle » plutôt qu'elle ne parle, c'est-à-dire qu'elle use, dans un contexte particulier de paraître social, du (faux) « français parisien » plutôt que de l'approprié canadien-français (approprié par rapport à la condition supposée et irrémédiable de Lisette comme « petite femme du petit monde », bien sûr). Il vaut la peine d'entendre la mégère s'exprimer en présence de sa compagnie : « À Paris, dit-elle, tout le monde perle bien, c'est du vrai français partout... C'est pas comme icitte [...] c'monde là [les Canadiens français, soit nous-autres], c'est du monde *cheap*<sup>35</sup> ».

Dans le cas des locuteurs parlant le français-parisien ou en usant, l'« étrangeté », c'est-à-dire l'extériorité linguistique dont ils étaient réputés porteurs, n'était toutefois pas, précisons-le, à connotation strictement négative. Elle attirait également, voire envoûtait – ce que démontre éloquemment le propos de Lisette de Courval. L'« étranger », par la richesse et la précision de son parler (et de sa culture), était en effet envié. Il constituait une borne en-deçà de laquelle le Canadien français se situait malheureusement et nécessairement. En fait, la présence linguistique de l'« étranger » était l'affirmation d'une autorité devant laquelle il fallait

34. À partir des années 1930, certains intervenants commencèrent à tourner en dérision, plutôt qu'à s'en affliger, cette prétention au bon et bien parler français dont s'affublaient bien des locuteurs anglophones en prétendant maîtriser ou se référer à la norme du *Parisian French*. À ce sujet, voir Chantal Bouchard, *op. cit.*, p. 146 et ss.

35. Michel Tremblay, *Les Belles-Sœurs*, Montréal, Leméac, 1974, p. 59. À noter que cette mise en scène linguistique du rapport identitaire entre les Canadiens français et leurs « cousins », réels ou imaginés, d'outre-Atlantique revient dans différentes pièces du théâtre de Tremblay.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

apparemment se pousser, voire se taire, et un rappel de la petitesse et de la platitude linguistiques dans lesquelles les pauvres Canadiens français (s')étaient collectivement englués<sup>36</sup>. Pour plusieurs, le silence plutôt que la parole manquée était d'or. À cette époque, les Canadiens français peinaient encore à assumer la langue française comme leur propriété. Il faudra attendre les années 1960 pour assister, grâce au mouvement littéraire joualissant, à une remise en cause radicale mais non pas complète – Tremblay l'a bien montré – de ce complexe linguistique dans certains milieux<sup>37</sup>.

Par rapport au locuteur anglais, le rapport d'altérité linguistique, pour ne pas dire d'altérité tout court, était différent. Plus que tout, l'anglicité se voulait menaçante. Partout présente et prétendant à une hégémonie intolérante, celle-ci risquait en effet de contaminer, de corrompre, d'absorber. L'anglicité, comme aiguillon d'anglicisation, était facteur de dissolution identitaire et, à terme, vecteur de disparition collective pour les Canadiens français. L'anglais était en effet la langue du dominateur, de celui qui régnait sur l'économie, de celui qui se faisait gros au détriment des petits. Dans ce contexte, le locuteur anglais était tout à la fois perçu comme l'a(i)mant maléfique, soit celui qui infectait la langue des Canadiens par la force d'attraction et la sournoiserie de son baiser, et l'incarnation d'un pouvoir qui, quoi qu'il advienne, gagn(er)ait toujours. Comme langue du succès et de la mobilité sociale ascendante, l'anglais renvoyait au fond le locuteur canadien-français à son échec, à son statut de membre d'un « peuple-concierge », une condition dont il tardait qu'il se débarrasse. En 1970 encore, cette problématique de l'altérité à l'égard du « colonisateur anglais », enflammée par la conjoncture d'exacerbation linguistique prévalant à ce moment dans la province, affleurait dans tous les vers du poème fétiche de Michèle Lalonde : *Speak White*<sup>38</sup>. En dépit

---

36. L'argument (populaire) contrariant la thèse selon laquelle le « français parisien » écrit se voulait supérieur au français québécois était le suivant : « C'est relativement bien écrit mais c'est relativement plate. »

37. Cette représentation du rapport linguistique à l'« autre » fut éloquemment remise en cause dans le mouvement pour le joual, lequel visait à faire face à *l'exil de la parole* en assumant jusqu'au bout *l'exil par la parole*. Voir à ce sujet les chapitres pertinents dans les livres de Chantal Bouchard et de Lise Gauvin.

38. Pour une mise en situation du poème de Lalonde dans la surconscience linguistique des écrivains québécois, voir Gauvin, *op. cit.*, chap. 3.

des années passées, il semble que ce texte tuteur d'une époque antérieure continue d'animer, chez les Québécois d'héritage canadien-français, une mémoire de « soi » qui n'est pas morte ou n'a pas encore été historiquement ensevelie<sup>39</sup>.

## La situation actuelle

Au début des années 2000, malgré tout ce que l'on dit ou écrit sur la donne linguistique au Québec, les dynamismes identitaires du passé n'ont pas cessé d'être implicitement présentes, parfois de jouer activement, dans les échanges linguistiques se déroulant entre Québécois d'héritage canadien-français ou entre ceux-ci et leurs concitoyens d'origine(s) ou d'héritage(s) culturel(s) différents.

Ainsi, le sentiment d'infériorité linguistique reste fort au sein de la population francophone, notamment chez une bonne partie de l'élite intellectuelle<sup>40</sup>. Le débat très acerbe provoqué par la chanson, écrite en « mauvais français » a-t-on dit, du compositeur Daniel Boucher à l'occasion de la Fête nationale des Québécois à l'été 2001, est un bon exemple de cette inquiétude rampante à l'égard de la qualité du français québécois. Plusieurs recommandations contenues dans le Rapport Larose font également état du souci manifeste des commissaires de rehausser la

---

39. La mémoire que gardent les jeunes Québécois de l'aventure historique québécoise reste fortement centrée sur l'opposition irréductible entre Français et Anglais, les premiers étant associés aux « bons » et les seconds aux « méchants ». À ce sujet, voir J. Létourneau et Sabrina Moisan, « Mémoire et récit de l'aventure historique du Québec chez les jeunes Québécois d'héritage canadien-français. Coup de sonde, amorce d'analyse des résultats, questionnements », texte inédit.

40. À ce sujet, voir les ouvrages du regretté Georges Dor : *Anna braillé ène shot (Elle a beaucoup pleuré). Essai sur le langage parlé des Québécois* (Montréal, Lanctôt, 1996) ; *Ta mè tu là ? (Ta mère est-elle là ?). Un autre essai sur le langage parlé des Québécois* (Montréal, Lanctôt, 1997) ; *Les qui qui et les que que, ou le français torturé à la télé. Troisième et dernier essai sur le langage parlé des Québécois* (Montréal, Lanctôt, 1998), où l'auteur, en croisade contre le mauvais parler des Québécois, se livre à une critique cinglante de leurs habitudes langagières déplorables. Ces livres, auxquelles la presse a donné passablement d'écho, ont connu un important succès commercial. Voir aussi Carole Simard, *Cette impolitesse qui nous distingue*, Montréal, Boréal, 1984.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

qualité du français parlé au Québec en fonction d'une espèce de norme standard établie dans l'espace public québécois et qui, tout en respectant la structure et l'essence de la langue française, accueille(rait) les particularités « nationales » au chapitre de la prononciation et du vocabulaire notamment<sup>41</sup>.

Quant à l'anglicisation, elle demeure, pour la majorité des observateurs, un péril planant intensément sur le devenir de la langue française au Québec et ce, nonobstant la situation réelle de la langue de Molière et de Saint-Denys Garneau dans la province<sup>42</sup>. Ainsi, selon un sondage effectué entre le 30 mars et le 2 avril 2000, pas moins de 61 % des Québécois (67 % des francophones) considéreraient la langue française comme étant menacée ou en recul au Québec. Par ailleurs, l'appui à la souveraineté augmentait de 12 points de pourcentage (de 41 % à 53 %) si pareil choix devenait garant de la survie du français<sup>43</sup>.

On l'imagine, ces perceptions du français parlé au Québec – cet imaginaire de la langue, cette « surconscience linguistique » dirait Lise Gauvin – ne sont pas sans avoir quelques conséquences sur le plan de la configuration imaginée de la collectivité – ou de la « nation » – québécoise. Ainsi, l'usage par un locuteur d'une norme linguistique ne s'apparentant pas au français parlé du Québec restera *volens nolens*, pour une grande partie des Québécois d'héritage canadien-français, une marque réputée d'« étrangeté » – « *soft* » certes, mais tout de même détectable ! – de désidentification ou d'étalage culturel, c'est-à-dire, dans tous

---

41. Il est manifeste que, depuis l'instauration de la Charte de la langue française et ce, contrairement à la période antérieure, les Franco-Québécois aient décidé de recouvrer leur droit de propriété sur la langue française en se faisant même pionniers de son évolution. Toute l'argumentation de la Commission Larose (voir Rapport, *op. cit.*, chap. 4) va d'ailleurs dans le sens d'une institutionnalisation du français québécois comme langue nationale et universelle.

42. Au Québec, il semble que l'épouvantable franglais n'ait rien d'inquiétant. Ainsi, d'après une étude menée par deux chercheurs de l'IQRC, la proportion d'anglicismes se situe aux alentours de 2,5 % dans la conversation courante et la fréquence baisse à deux occurrences par 1000 mots dans les travaux écrits. Voir Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La Qualité de la langue au Québec*, Québec, IQRC, 1995, p. 56-57.

43. Richard Nadeau et Jean-Marc Léger, « L'appui à la souveraineté croît avec l'inquiétude linguistique », *Le Devoir*, 27 avril 2000.

les cas, un attribut d'« extériorité » au groupement du point de vue des références historiques et identitaires apparemment connues et partagées par les membres de ce groupement. Il en sera de même pour le locuteur qui use d'une autre langue que le français québécois ou qui le « casse » en s'exprimant. La citation suivante – une lettre de lecteur publiée dans le journal *Le Devoir* – rend compte de la subtilité de certaines transactions et perceptions linguistiques dans la province :

Tiens, Yvon H. a mal à la langue. C'est certainement pénible, mais attention à la poutre qui menace aussi l'œil. Instituant les journalistes suppôt de la langue molle [le français québécois] et leur reprochant, avec une bouche en cul de poule [le parler à la française], quelques tournures douteuses [propres au français québécois, forme dégénérée et dégénérative de français], lui-même [Yvon H., donc] commet en peu de phrases un *supposément* dont ni *Le Petit Robert* ni *Larousse* [gardiens accrédités de la langue] ne font mention honorable. Doit-on y lire *supposedly* [anglicisme] en dérive ? C'est supposable, hélas ! Un conseil de médecin : qui souffre trop de voir une paille dans l'œil du voisin devrait peut-être se mettre un suppositoire avant de pérorer ainsi sur la langue d'autrui<sup>44</sup>.

Dans cette citation, expression anecdotique d'un imaginaire sourd mais puissant de la légitimité linguistique au Québec – lequel imaginaire, on l'a vu, possède une histoire longue et renvoie à une attitude paradoxale de rejet et d'envie de l'« autre », de même qu'à une volonté de parler et de perler tout à la fois, ce qui est l'incarnation même de l'ambivalence québécoise : vouloir et refuser simultanément d'être distinct –, tout y passe : la défense du français québécois contre ses dénigreur patentés ; la raillerie des grands causeurs se réclamant invariablement de LA norme française et déblatérant des petites fautes du voisin alors que les leurs sont rien moins que grossières ; la menace subtile de l'anglicisme qui échappe même à la vigilance linguistique des plus zélés ; le

---

44. Lettre d'Alain Vadeboncoeur, « Yé ben comme yé », *Le Devoir*, 27 juin 2001, p. A6.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

respect des préceptes de l'Académie française. Entre *parler*, « perler », « pearler » et parler, les quatre arêtes principales de la rose des vents linguistiques au Québec, il n'est pas simple de trouver le registre adéquat du français dans la province. Qu'on l'admette ou pas, la langue française reste encore aujourd'hui porteuse des vérités et des incertitudes historiques du Québec et de son groupement historique majoritaire.

Dans ce contexte, on aura beau affirmer *urbi et orbi* que le qualificatif de Québécois renvoie à tous les résidants de la province qui possèdent aussi la nationalité canadienne, qui sont immigrants reçus ou qui sont en attente de ce statut – ce que confirme la loi sans exception –, il demeurera une frontière symbolique, extensible selon les conjonctures, les circonstances et l'attitude des personnes concernées, entre ceux qui parlent... l'identité et ceux qui peuvent difficilement la parler, ne le peuvent pas ou ne le veulent pas. C'est que dans le français parlé par l'« autre », il n'y a pas que des mots qui sont prononcés. Il y a aussi une identité qui est confirmée, une appartenance qui est endossée, une expérience qui est partagée et un projet qui est accueilli, ou il y a tout cela qui est désactivé, refusé, méprisé, dénié. La langue, on le sait, se présente et s'impose souvent comme une patrie. Elle est un rapport privilégié à l'« ici ». Or, il n'est pas simple de pénétrer dans cet antre *a posteriori* ou de l'extérieur. L'aveu de ce jeune anglophone de Montréal, sorte de cri du cœur lucide et désespéré tout à la fois, est éloquent à cet égard :

*For me my country is Canada, and when I think of it, I think of its vastness and beauty. But my region is Montréal, [...] so I feel somewhat separated from my country, as if I'm not quite a true Canadian. But then, I'm not French, so I'm not quite a true Québécois*<sup>45</sup>.

---

45. Propos cité par Nicolas van Schendel dans « Prendre le temps pour témoin. Mémoire du pays et construction de l'identité chez les jeunes Montréalais », *Les jeunes à l'ère de la mondialisation. Quête identitaire et conscience historique*, sous la dir. de Bogumil Jewsiewicki et Jocelyn Létourneau, Sillery, Septentrion, 1998, p. 60. Dans un texte récent et fort nuancé, Gretta Chambers faisait état de ce que les anglophones de Montréal, bien que de plus en plus intégrés fonctionnellement à la société (francophone) québécoise, arrivaient mal à se sentir complètement Québécois et ce, pour toutes sortes de raisons, notamment



Comment dès lors, dans le contexte québécois, réécrire l'équation langue-identité<sup>46</sup> ? Ou, plus précisément peut-être : quel rapport imaginer entre la langue et l'identité qui ne dépayse pas la première, c'est-à-dire qui ne fasse pas de la langue un simple support véhiculaire vidé de ses contenus vernaculaires, et qui n'empêche pas non plus l'identité de s'exprimer dans ses spécificités, c'est-à-dire qui ne la contraigne pas à se faire hara-kiri pour le seul bénéfice d'un avenir universel à construire, avenir purgé des héritages qui l'habitent et le nourrissent aussi<sup>47</sup> ?

## La langue comme lieu de passages

On peut toujours, grâce aux mots de la langue et aux formidables ressources qu'ils contiennent, dire et traduire autrement l'identité, la travailler pour la rendre et l'offrir en don et en héritage aux « autres » et aux descendants. Les mots, on le sait, peuvent interdire, contraindre, empêcher et tuer. Mais ils ont aussi la capacité d'ouvrir, de découvrir, de débrider et de ressusciter. C'est par les mots – et par l'art en général – que l'homme peut s'élever au-dessus de lui-même jusqu'à la réinvention du monde. Les mots, c'est là leur extraordinaire propriété, sont un acheminement vers l'ailleurs. Ils font l'histoire et la dénouent tout à la fois. Les mots sont deuil et recommencement. Changer les mots, c'est changer les regards, disait France Théoret.

---

parce qu'ils étaient associés de près ou de loin au spectre ou à l'idée d'une menace réelle, virtuelle ou potentielle pesant sur le monde francophone, ce qu'il leur était difficile de comprendre. Voir son article, « Les relations entre francophones et anglophones », dans *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, op. cit., p. 319-325.

46. Outre l'ouvrage mentionné de Chantal Bouchard, on consultera, pour en savoir davantage sur la façon dont historiquement cette équation a été posée et résolue dans l'histoire du Québec, l'ouvrage intitulé *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, textes et points de vue présentés par Noël Corbett, Québec, PUL, 1990.

47. C'est cette question que posait directement par rapport à la littérature, mais sans y apporter de réponse convaincante par ailleurs, Monique LaRue dans son petit essai intitulé *L'arpenteur et le navigateur* (Montréal, Fides, 1996), lequel a donné lieu à un débat passionné entre ceux qui ont lu le texte de l'auteure comme une ode au nationalisme littéraire et ceux qui l'ont interprété, de manière juste me semble-t-il, comme un plaidoyer pour de nouvelles formes littéraires de carrefour.

Si les mots possèdent une capacité de catharsis, voire de rachat, précisément parce qu'ils contiennent en eux les conditions de leur propre métamorphose et transfiguration sous la forme d'un capital d'espoir, ils offrent dès lors à l'humain – en fait c'est l'humain qui s'est offert et continue de s'octroyer par les mots – les moyens de son propre dépassement.

Il existe donc, grâce aux mots et aux narrations, une possibilité pour l'homme d'articuler heureusement le souvenir au devenir et de se réconcilier avec l'« autre » sur la base d'une hospitalité identitaire mutuelle qui expose et travaille les différences plutôt que de les désavouer ou de les sublimer par des appels à l'unité, au recentrage ou à la renonciation identitaires. Or, la démarche menant à cette trouvaille opportune des mots et du langage (ré)conciliateur est longue, tortueuse, minée politiquement et souvent vouée à l'échec. Elle n'en demeure pas moins nécessaire pour passer à l'avenir.

Dans le cas du Québec, on aurait tort de croire que certaines passerelles n'ont pas déjà été construites ou jetées entre le passé et le présent, de même qu'entre le « soi » et l'« autre », pour rendre possible l'avènement d'un avenir où la collectivité québécoise réunie se situe(rait) ouvertement dans une relation de reconnaissance et de distance par rapport aux représentations traditionnelles de son identité. Certes, la recherche empirique reste encore à faire pour reconnaître et explorer plus avant ces passages esthétiques par lesquels la collectivité québécoise se réactualise dans ses figures emblématiques<sup>48</sup>. Ce n'est certainement pas notre objectif de vider ici la question. Les propos suivants visent tout simplement à faire état, et de manière exploratoire et suggestive seulement, de certains de ces passages et réactualisations embryonnaires.

Ainsi, à l'occasion du décès par suicide d'André Fortin – inspirateur passionné des *Colocs*, groupe immensément populaire au Québec du vivant de son *leader* –, on a dit et redit à quel point ce musicien, qui savait marier les sons, les paroles et les rythmes dans des harmonies

---

48. On consultera néanmoins *Passeurs culturels. Une littérature en mutation*, sous la dir. de Suzanne Giguère, Québec, Éditions de l'IQRC, 2001 ; Sherry Simon et al., *Fictions de l'identitaire québécois*, Montréal, XYZ, 1994.

nouvelles compatibles avec plusieurs canons culturels et identitaires, avait précisément tracé le sentier d'une rencontre interculturelle ne débouchant pas sur cette réalité, fort à la mode mais facile aussi, du métissage identitaire comme prétexte et passage à l'indifférenciation confuse, mais sur celle, plus exigeante et complexe, d'une réactualisation de diverses cultures s'inspirant et se fécondant mutuellement sans pour autant se nier dans leurs spécificités. Dans une sorte de réflexion posthume sur la vie et la mort du chanteur, Jean Barbe affirmait ainsi : « André Fortin fut le premier à réinventer, au Québec, l'ouverture sur le monde dans la joie de sa propre identité, et cela, pendant une période de mondialisation aux allures de rouleau compresseur<sup>49</sup> ». Et Sylvain Cormier d'ajouter : « J'entends l'extraordinaire *Tassez-vous de d'là*, le succès de l'été 1998, où la langue québécoise parvenait à coller au *reggae* et au *reggamuffin*. Talent foisonnant. Inspiration sans limite<sup>50</sup> ». Au fond, par sa musique, « Dédé » Fortin a contribué à construire une sorte de territoire culturel commun, riche d'amalgames originaux et surprenants dans leurs dissonances apparentes, où les participants ont pu et peuvent toujours faire jouer à leur aise les résonances d'un nouveau code différemment investi. Le passage ouvert par Fortin, pour qui la fête était un lieu privilégié de construction de nouveaux sens, sera-t-il approfondi par des successeurs tout aussi imaginatifs que lui ? La question reste ouverte.

On pourrait voir de même, dans la production littéraire de nouveaux écrivains anglophones habitant la métropole du Québec et exploitant à profit, dans un tissu langagier et des structures narratives originales, les thématiques du Grand Montréal d'ouest en est, une ouverture de la voix littéraire anglo-québécoise à la présence du français dans la ville de même que l'expression de son attention aux dissonances créées par la rencontre des langues<sup>51</sup>. C'est en tout cas sous cet angle que Sherry Simon, analyste perspicace de la vie littéraire québécoise, perçoit certains écrits programmatiques de nouveaux auteurs anglo-québécois,

---

49. Jean Barbe, *Autour de Dédé Fortin*, Montréal, Leméac, 2001, p. 7.

50. Sylvain Cormier, « Dédé Fortin, des Colocs, trouvé mort », *Le Devoir*, 11 mai 2000, p. A1.

51. Sherry Simon, « Les solitudes abolies », *Le Devoir*, 27-28 novembre 1999, p. D1-D2.

écrits qui se distinguent singulièrement, insiste-t-elle, des positions idéologiques et esthétiques d'un Mordecai Richler par exemple, auteur dont on sait à quel point il a joué, pendant longtemps, le rôle de parolier (polémiste) pour la communauté anglophone de Montréal. Dans nombre de récits et romans de la nouvelle cuvée, il y a en effet, aux dires de Simon, dissociation du rapport traditionnel entre langue, narration et enracinement identitaire, c'est-à-dire qu'il y aurait déboîtement des ancrages et références identitaires connus, les textes tournoyant sur mille strates de discours et s'en allant vers une fin qui appelle un début<sup>52</sup>. Autrement dit, il y a selon Simon, dans cette littérature émergente prometteuse, une véritable conscience éthique capable d'accueillir l'« ici » à même une attention aux formes et un constant dialogisme<sup>53</sup>.

Où cette recherche esthétique d'ordre narratif, stylistique, lexicale et thématique mènera-t-elle ? Quelles seront ses conséquences sur le plan identitaire pour la collectivité québécoise ? Difficile de le dire pour l'instant. Il est en effet ardu, sur une courte période de temps (une dizaine d'années tout au plus), de prévoir l'aboutissement d'une mouvance esthétique et d'estimer correctement le potentiel de régénération qu'elle comporte pour une collectivité certainement ouverte, malgré la difficulté du processus, à la perspective d'une réactualisation de ses figures identitaires. D'après Simon, la production littéraire récente du monde anglo-québécois exprimerait à coup sûr le désir de cette communauté, dont l'identité est elle-même en profonde transformation, d'habiter pleinement le territoire du Québec et de se nourrir au contact de la ville francophone. Pourrait-on imaginer que, dans un avenir proche, l'identité québécoise puisse également s'exprimer en anglais sans que pareille démarche ne suscite la crédulité, l'ironie ou les hauts cris de la part de bien des intervenants<sup>54</sup> ? Dans ce cas, il faudrait admettre que l'originalité québécoise ne tient pas qu'à la langue française, thèse admissible en

---

52. Expression empruntée à Patrick Chamoiseau, *Écrire en pays dominé*, op. cit., p. 309, et citée par Zilâ Bernd dans « Identités composites : écritures hybrides », dans *L'Identitaire et le littéraire dans les Amériques*, op. cit., p. 24.

53. Formulation empruntée à Pierre Nepveu, *L'Écologie du réel*, Montréal, Boréal, 1988, p. 217.

54. On se rappellera à cet égard le débat qu'avait provoqué la réaction intempestive de Céline Dion à la suite de l'obtention, en 1990, du trophée réservé à

théorie mais qui présente en pratique un grand défi d'acceptation pour la majorité francophone, laquelle, semble-t-il, continue de se rallier au propos plus haut cité d'André Belleau et selon lequel il existe une sorte de rapport organique incontestable, voire indépassable, entre la langue française et l'identité québécoise. Le nouvel esprit de rapailage identitaire habitant la collectivité québécoise buterait en somme sur un heurtoir indémontable : la langue française.

Ceux et celles que l'on associe à l'écriture migrante constituent de même, à leur manière, de puissants défricheurs et découvreurs de nouvelles pistes langagières, narratives et lexicales permettant à la confluence ou à la conjonction identitaire de se dire et de s'exprimer dans des formes porteuses<sup>55</sup>. On devine pourquoi. Le défi de l'écriture migrante n'est pas en effet de patauger dans le pluralisme mou et de déboucher dans un *no man's land* identitaire, sorte de Miami littéraire où règne l'altérité feinte. Ce défi n'est pas non plus de s'intégrer à un corp(u)s littéraire constitué comme appendice extérieur pour ainsi créer ce qu'on appellera, par parodie et en jouant sur le pastiche du terme à la manière de Lise Gauvin, un *ne(o) man's land* (ou *un no man's langue*)<sup>56</sup>. Le défi de l'écriture migrante est plutôt d'investir un corp(u)s littéraire, donc un « ici », de nouveaux langages et mots, de le reproblématiser aussi en cherchant à le rouvrir et à l'élargir dans l'expérience qu'il raconte comme dans les horizons vers lesquels il tend<sup>57</sup>. Ce défi est également d'amener les convoqués de l'« ici » à se souvenir d'où ils s'en

---

l'artiste anglophone de l'année au Québec ». Apparemment outrée par la décision des cadres de l'ADISQ de la placer dans cette catégorie déroutante, la chanteuse, déjà vedette mondiale incontestée, s'était écriée en montant sur l'estrade : « Je ne suis pas anglophone. Je suis Québécoise ! » Voir Frédéric Demers, *Céline Dion et l'identité québécoise. La petite fille de Charlemagne parmi les grands*, Montréal, VLB, 1998, p. 77-78.

55. Voir Clément Moisan et Renate Hildebrand, *Ces étrangers du dedans. Une histoire de l'écriture migrante au Québec (1937-1997)*, Québec, Éditions Nota bene, 2001.

56. Pour une critique lucide du phénomène littérature migrante et littérature des communautés culturelles au Québec, voir Simon Harel, « Une littérature des communautés culturelles *made in Québec* ? », dans ce numéro.

57. Dans la perspective de la littérature migrante, qui est passage par excellence, les mots d'« ici » doivent saisir l'« ailleurs » et l'« ici » doit être ressaisi par les mots d'« ailleurs ».

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

vont, c'est-à-dire à développer, par rapport aux rappels enfouis dans le corpus qui leur est transmis à titre d'héritage identitaire spécifique, un sentiment simultané de reconnaissance *et* de distance. Il revient en effet aux écrivains de déplacer les points de vue de la patrie, en certains cas de les bousculer pour permettre à la collectivité de recomposer autrement la gamme de ses références. Il revient aussi à ces écrivains (et aux artistes en général) de se servir de leur imagination pour inventer des voix qui, tranquillement, s'ajouteront à celles qui s'exprimaient déjà et qui, par leur présence, défocaliseront l'échange identitaire s'empêtrant, au sein du « théâtre national », dans des dialogues, histoires et thématiques archi-connus. L'écrivain, c'est un truisme de le dire, a pour mission de rajeunir le monde et les siens. À ce égard, rien n'empêche les écrivains rangés du côté de l'« ici » ou réputés appartenir à son intériorité (les fameux « arpenteurs » de Monique LaRue) d'interroger tout autant l'identité nationale, de se rebeller contre son axiomatique et ce, non pas pour nier l'existence des cultures et ainsi précipiter les hommes dans des dévidoirs identitaires, mais pour amener ces groupements à se réactualiser continuellement comme espace d'expérience et horizon d'attentes<sup>58</sup>. On l'a dit sur tous les tons : l'écrivain doit, par rapport aux siens, se faire étranger pour revoir le pays de loin, c'est-à-dire pour se mettre en position de le faire redécouvrir aux siens en même temps. Sa compassion ne doit pas se changer en fusion. L'écrivain, pour reprendre une formulation de Jacques Godbout, est ou devrait être un « migrant intérieur ».

L'exercice de la traduction représente un autre moyen pour inventer ces passerelles qui permettent aux identités de négocier leurs spécificités dans un langage de respect mutuel et, ce faisant, de s'ouvrir à une redécouverte et à une réactualisation d'elles-mêmes en intégrant l'« ailleurs » à l'« ici ». Traduire, en effet, ce n'est pas simplement dire dans une autre langue ce qui se trouve dans une première. C'est accepter, accueillir, assimiler, apprivoiser, s'approprier, comprendre, penser et, au terme de cette démarche réflexive, faire devenir, par la mise en mots, une textualité complexe, riche de possibilités expressives et dialogiques, qui appelle et attend tout à la fois ses tonalités et ses modulations, ses

---

58. N'est-ce pas le plaidoyer auquel se livrait, en regard du Québec, Pierre Nepveu dans son ouvrage *L'Écologie du réel*, *op. cit.* ?

nuances et ses sonorités, ses atmosphères et ses élans, bref ses sens, ceux qu'elle contient et ceux qui lui seront redonnés, et ceux qui peuvent lui être offerts sans trahir son fond(s). À vrai dire, la traduction suppose l'adhésion à une éthique de la médiation et la construction de cette éthique en même temps.

Traduire c'est avant tout dialoguer. C'est interroger l'identité des mots du texte en sachant capter leurs sens et sensibilité. C'est faire émerger de l'océan du langage l'étrange et merveilleuse beauté de l'inconnu pour le faire parvenir aux rivages de l'existence. Or, cet inconnu, cette étrangeté, n'appartient pas qu'à l'« autre ». Il est en « soi » tout autant. En témoigne l'exercice de traduction auquel s'étaient ensemble adonnés Anne Hébert et Frank R. Scott autour d'un texte fameux de la poétesse : *Le Tombeau des Rois*<sup>59</sup>. Si Scott, après avoir réalisé une première traduction du poème à l'aune d'une « grande générosité poétique », dit Hébert, était effectivement parvenu à rendre assez bien les mots du texte et son sens littéral, il n'en avait pas fait ressortir les harmonies, limité qu'il était, jusqu'à un certain point, par sa capacité d'« éprouver le poème ». Or, cette limite a pu être dépassée grâce au dialogue et à la recherche commune précisément. Sont nées de ce dialogue et de cette recherche ce qu'Hébert appelle des « équivalences poétiques ». Celles-ci, résultat d'un ajustement de voix et de ton et d'un jeu de balance excessivement subtil et important, ont non seulement permis à Scott de découvrir et d'inventer les mots et formules les plus justes pour rendre l'émotion poétique du *Tombeau des Rois* et ce, jusqu'à faire défaillir Hébert, avoue-t-elle. Elles ont également permis à la poétesse d'approfondir le sens caché, ignoré, insoupçonné de certains passages de son texte. En retour, cet examen de conscience a permis à Hébert de redécouvrir son poème sous un jour nouveau, poème qui, à la suite de l'exercice de la traduction, est resté le sien tout en ne l'étant plus totalement. Écoutons l'auteure faire état de cette dialectique magique vécue sur le mode de l'enrichissement et non pas de l'effacement d'elle-même... dans l'« autre » :

---

59. Anne Hébert, Frank R. Scott, « La traduction. Dialogue entre le traducteur et l'auteur, avec une note explicative de Jeanne Lapointe », *Écrits du Canada français*, VII, Montréal, 1960, p. 193-236.

## LANGUE ET IDENTITÉ AU QUÉBEC AUJOURD'HUI

Cher Frank Scott, j'ai lu et médité la très belle traduction que vous avez faite du Tombeau des Rois. Grâce à vous, mon poème m'atteint à nouveau profondément, mais venant de l'extérieur cette fois. C'est un peu comme s'il refaisait à l'inverse le chemin de sa naissance jusqu'à mon cœur. Et soudain en moi il y a confrontation entre le premier visage de mon poème et ce second visage qui regarde le premier comme ses propres yeux dans un miroir et qui a pourtant un nom étranger : *The Tomb of the Kings*. [...] De cet examen de conscience, de cette remise en question de ma poésie, de cette réflexion profonde provoquée en moi, je vous suis infiniment reconnaissante ainsi que de ce beau poème proche et fraternel que vous m'offrez si généreusement avec son sensible visage nouveau qui a nom *The Tomb of the Kings*.

Est-il nécessaire d'en rajouter ? La traduction, comme acte créateur, rend possible l'opération délicate de transmutation des identités non pas au-delà de traditions linguistiques, mais avec elles et grâce à elles.

### Conclusion

Au Québec, la langue constitue à n'en pas douter, par l'héritage et le potentiel qu'elle porte en elle, le point le plus sensible – l'écueil en même temps que la possibilité – à toute entreprise de rénovation de l'identitaire québécois. On aurait tort cependant d'être pessimiste à l'égard de l'avenir. Contrairement aux démissionnaires de tous acabits qui ne cessent d'affirmer que la collectivité québécoise est présentement dans une impasse au chapitre de sa mouvance globale et de ses représentations symboliques, celle-ci, par l'entremise de plusieurs de ses écrivains, artistes et intellectuels, n'a cessé de chercher, dans un climat général d'ouverture à l'« autre » et d'accueil de la diversité identitaire, ces formes esthétiques grâce auxquelles elle est susceptible de passer à l'avenir et de vaincre l'épreuve de l'altérité. Il est au Québec des latences identitaires qui ne demandent qu'à croître et à s'épanouir dans le sillage de nouveaux mots, langages et narrations inventés qui soient justes du point de vue du souvenir et du devenir.



Cela dit, il est inutile de laisser croire que la démarche est aisée. C'est le contraire qui est vrai. La démarche est difficile parce qu'elle implique, de la part de tout un chacun, reconnaissance des héritages et distance par rapport aux histoires et mémoires connues, c'est-à-dire assomptions et détachements identitaires, c'est-à-dire encore pertes et gains de sens collectif, bref « enracinerrance », pour revenir au terme de Jean-Claude Charles.

On peut cependant penser que les générations se succédant, que le dialogue s'enrichissant entre les uns et les autres, que les pratiques empiriques se nourrissant réciproquement et que les intellectuels faisant quelques trouvailles opportunes du côté des formes esthétiques de raccordement, on peut penser, donc, que la collectivité québécoise, commise à la démocratie depuis longtemps et désireuse de perpétuer cette tradition, glissera tout doucement vers demain en s'ouvrant aux possibilités que l'avenir recèle aussi nécessairement, et heureusement, dans son devenir. À l'instar de la littérature, la langue, grâce aux mots qui la constituent, offre encore un recours, représente toujours l'un des rares lieux où la pluralité des centres peut être maîtrisée, c'est-à-dire non pas niée mais assumée dans un nouveau rituel, une forme provisoire où les limites internes de notre réalité culturelle, à tout un chacun, peuvent s'expérimenter dans une forme dont nous, comme lecteurs et citoyens, parcourons les contours, éprouvons les tensions et vivons le destin comme style<sup>60</sup>.

---

60. Phrase légèrement adaptée de Pierre Nepveu, *op. cit.*, p. 219.